

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SESSION EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaient présents : PH. DAMBRINE, JE PIGACHE, CH. BAGLAND, CH. PALCOWSKI, E. BIZIEUX, H. VERON, O. MACIA, D. LEVEAU, B. SALESSE, Mmes M-H. HUON, L. NADOU-CHAUSSE.

Absents : X. GRIGNON, T. MORGAND, CI. MARIE-JULIE, B. VIGREUX.

Pouvoirs : X. GRIGNON à Ch. PALCOWSKI
T. MORGAND à O. MACIA
B. VIGREUX à J-E. PIGACHE
CI. MARIE-JULIE à PH. DAMBRINE

Début de séance à 18 h 30.

SEANCE

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Hélène HUON.

Approbation du procès verbal du 27 octobre 2021

M. VERON intervient pour contester le fait qu'il ait dit que la proposition de M. GOUIN n'était pas pérenne alors qu'il avait dit le contraire en commission.

M. PALKOWSKI répond que dans le PV du conseil seules les paroles du Maire sont retranscrites puisque M. VERON était absent.

M. VERON conteste et demande la rectification. Refus de M. le Maire qui maintient la transcription sur le PV.

M. LEVEAU signale que les problèmes de stationnement qu'il a évoqués sont rue de la Vallée et non rue St Denis.

M. le Maire approuve et reconnaît cette erreur ; toutefois il informe que le PV est transmis au conseil huit jours avant sa mise en ligne pour justement rectifier d'éventuelles erreurs.

Le PV du conseil du 27 octobre est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS TRAVAUX COMMERCE

M. le Maire explique que suite aux différents audits énergétiques et autres estimations fournies par le maître d'œuvre, le montant global des travaux est plus élevé que prévu. Celui-ci se monte à 263 876,90 €. Il convient de modifier le montant initial afin de demander le maximum de subventions. Ces demandes doivent être faites avant le 15 décembre d'où ce Conseil extraordinaire.

Mme PÉLÉRIAUX du Conseil Départemental nous incite à intégrer le maximum de dépenses imprévues dans la demande de subvention.

Il faut savoir que si ces dépenses ne sont pas engagées, la subvention sera au prorata des dépenses réelles engagées. Lors d'une prochaine réunion avec le maître d'œuvre, le pays des châteaux et la commission travaux, il s'agira de définir précisément le programme de travaux qui devra être inférieur aux estimations.

M. le Maire donne la parole à Mme Oriane JUNEAU, Conseillère en énergie partagée du Pays des Châteaux, qui est chargée du montage des dossiers de subvention dans le cadre du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale). Elle va nous apporter son expertise concernant l'affinage des estimations des travaux.

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) est un contrat établi entre la Région Centre-Val de Loire et le syndicat du Pays des Châteaux au titre de la période 2018-2024. Il finance des projets sur les thématiques économiques, sociales, urbaines, écologiques et énergétiques.

Sont éligibles les dépenses énergétiques sur la rénovation des bâtiments communaux à hauteur de 50%.

Cette subvention est cumulable avec les autres subventions.

Le Pays s'occupe de la partie administrative qui est assez complexe.

M. le Maire informe le conseil des travaux d'isolation prévus dans l'épicerie pour un montant de 44 000 €. Le bureau d'études propose plusieurs scénarios ; ils seront étudiés en commission travaux.

Il est demandé au Conseil municipal :

D'approuver l'estimation présentée qui s'élève à 263 896.90 € HT.

De solliciter pour ces travaux, l'octroi des subventions auprès des institutions au titre de la DETR, DSR, Fonds de Concours de la Communauté de Communes, CRST et autres institutions.

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et formalités se rapportant au projet.

Intervention de C. BAGLAND qui estime que le plan de financement n'étant pas défini, il est difficile de faire des demandes de subventions.

En raison des dates limites des demandes de ces subventions, Ch. PALCOWSKI explique que nous ne pouvons nous permettre de perdre une année.

H. VERON dit qu'il s'abstient car on ne sait pas comment sera financée cette opération.

Décision : Adopté par 12 voix Pour 3 Abstentions (H. VERON, Ch. BAGLAND, D. LEVEAU).

MODIFICATION DES STATUTS D'AGGLOPOLYS

Prise de la compétence exercée à titre facultatif : « *Actions d'intérêt communautaire de promotion et de prévention en santé et de développement et de coordination de l'offre de soins visant à lutter contre les déserts médicaux* ».

Cette compétence est construite autour de 3 orientations :

- préserver et améliorer la santé de la population
- favoriser la qualité de vie, l'autonomie et l'inclusion des personnes malades, en situation de handicap ou en perte d'autonomie,
- réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

Il est demandé au Conseil municipal :

D'approuver la prise de compétence telle que décrite précédemment et développée dans le projet de nouveaux statuts.

De modifier les statuts de la Communauté d'agglomération.

De dire que cette délibération sera notifiée au Président d'Agglopolys et au Préfet de Loir-et-Cher.

D'autoriser en conséquence, le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer tout document y afférent et à dresser les procès-verbaux de mise à disposition des biens et des contrats nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOGICIELS INFORMATIQUES -SEGILOG

SEGILOG fournit et gère les logiciels indispensables à l'administratif de la commune (paies, comptabilité, état civil, élection...). Le contrat peut être reconduit pour une durée de trois ans pour un montant de 2 457,00 € H.T par an et 273,00 € H.T. de maintenance et de formation.

Le Conseil Municipal a décidé :

De renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services auprès de la société SEGILOG pour une durée de trois ans à compter du 15 décembre 2021.

Décision : Adopté à l'unanimité.

ACHAT DE TROIS PARCELLES AU GRAND ST LAUMER

La Commune a reçu un courrier de Mme FONTAINE qui propose de vendre 3 parcelles de terrains situées au Bois de St Laumer pour un montant de 19 500 €. MM REDIGUERE exploitent ces terres qui ne sont et ne seront pas constructibles.

Le Conseil Municipal a décidé :

De s'opposer à l'achat des 3 parcelles non bâties cadastrées ZC51, C855 et C857 situées au Grand St Laumer.

Décision : Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de M. le Maire :

"Je souhaiterais répondre au courrier de M. VERON lu par M. SALESSE lors du conseil du 27 octobre 2021

Vous ne souhaitez pas refaire la campagne des municipales mais il me semble qu'à sa lecture, vous êtes toujours en campagne pourtant terminée depuis bientôt 2 ans et que la prochaine n'est pas encore ouverte, il vous faudra encore patienter 4 ans.

Dans cette lettre vous me traitez de menteur («plus le mensonge est gros...plus il est audible»...) lorsque en mars 2020, j'estimais entre 400 et 600000 € votre projet de création d'une nouvelle enclave de commerces de proximité en lieu et place de celle actuelle.

J'attends toujours une estimation réaliste de ce projet réalisée par un architecte qui n'est pas hors sol. Vous annoncez 225 000 €.

La réalité M. VERON, sans vous opposer une bataille de chiffres: construire du neuf 27 000 € HT (comprenant les études, audits, diagnostiques, contraintes Architecte Bâtiments de France) Démolition de l'épicerie actuelle 55 000 € HT Démolition de la grange Cholet 65 000 € HT ce qui donne un TTC de 468 000 € auquel on ajoute l'achat de la grange Cholet 41 000 € ce qui nous amène à 509 000 €. Exactement entre 400 et 600 000 €. Ou est le mensonge ?

Je ne compte pas le coût du relogement temporaire des deux locataires épicerie et boucherie pendant l'année de travaux. Y aviez-vous au moins pensé ?

Vous noterez également que notre projet même s'il se montait à 300 000 € ferait encore réaliser 200 000 € d'économie par rapport au vôtre et que vous n'auriez pas eu de subvention CRST pour du neuf, Pas de CEE certificat énergie, pas de Fond de concours Agglo ? et une DETR conditionnée...

Dans un mail que vous m'adressez M. VERON le 14 novembre, vous me demandez de corriger le compte rendu du dernier conseil municipal où j'aurais encore menti lorsque je disais : « **Sur le projet de Chançay, M. Véron se posait des questions sur la pérennité du projet** ».

Voici le contenu du message : « La réponse de Mr le maire suite à l'intervention concernant le projet de M. GOUIN (épicerie de Chançay) est soit erronée ou soit c'est un mensonge puisque j'ai dit et c'est écrit dans le dernier CR de la commission commerce "**Mr Gouin représente le projet le plus pérenne avec une vrai ossature financière même si après visite de l'épicerie de Chançay, il s'avère qu'il manque des produits en boutique.**" »

Or dans un mail envoyé le 24 sept par M. VERON à tous les membres du comité de sélection du repreneur : je cite : « **Me concernant j'ai consulté le solde intermédiaire de gestion envoyé par Mr Eric Gouin pour les premiers 6 mois d'exercice. Il y a des éléments que je ne m'explique pas à la lecture du document** » si cela ne s'appelle pas se poser des questions sur la pérennité du projet, expliquez-moi où est le mensonge encore une fois.

Il est aussi écrit dans ce mail « l'épicerie me semble très bien achalandée avec beaucoup de produit locaux » Donc je résume vos écrits : épicerie très bien achalandée le 24/09 alors qu'il s'avère qu'il manque des produits en boutique le 14/11. Je regrette ne pas trouver beaucoup de cohérence dans vos propos.

Je reviens sur votre intervention me demandant de faire preuve d'un peu d'humilité parce que en mars 2020, j'envisageai 50 000 € de travaux de réaménagement des commerces et que l'enveloppe est passée à 250 000 €.

Vous n'êtes pas sans savoir que la situation a quelque peu changé depuis mars 2020.

La boucherie et l'épicerie étaient alors en activité. Et depuis les élections, les 3 commerces de bouche ont fermé. (1 pour départ en retraite et deux pour liquidations judiciaires pour lesquelles la commune n'a aucune responsabilité).

Aujourd'hui tout est libre et en achetant le Fond de Commerce de l'épicerie, la commune s'est donnée les moyens d'effectuer cette fois une restructuration complète du bâtiment. Le problème qui est posé aujourd'hui est de réunir ces deux entités en une seule pour installer un commerce multiservice. C'est à dire qu'il faut maintenant toucher à la structure du bâtiment, supprimer certains murs porteurs...

Il est donc tout à fait compréhensible que l'investissement ne puisse plus se limiter à 50 000 €. D'autant plus que le secrétaire général de la préfecture nous a dit de voir assez large car il n'y aura qu'une seule subvention DETR sur ce projet.

J'insiste sur le fait que les subventions sollicitées se montent à 80% de l'opération et que le reste à charge de la commune serait quant à lui équivalent aux 50 000 € prévus.

Pour ce qui concerne le travail de sélection du repreneur vous tentez M. SALESSE et M. VERON avec une très mauvaise foi et des arguments fallacieux de m'accuser de favoritisme. Sachez que mon équipe et moi n'avons un quelconque intérêt à choisir tel ou tel repreneur.

J'ai fait travailler la commission pour que le choix se porte sur le meilleur dossier pour la commune, la commission s'est réunie à 3 reprises en présence d'un représentant de la CCI (étude des dossiers, entretiens, sélection finale) et les conclusions à la fin de la 2^o session (session où M. VERON était absent) c'était plutôt le commerce traditionnel qui semblait le plus adapté pour Monteaux et que le modèle de Chançay, bien que présentant beaucoup d'attrait par rapport à l'évènementiel paraissait très aléatoire d'autant plus que le recul de l'entreprise date d'avril 2021 et apparaît très risqué au vu des recommandations fournies par les CCI 41 et 37 ; à l'issue de la 3^o séance, revirement de situation, Mme NADOU Messieurs BAGLAND et VERON sont contre le commerce traditionnel et c'est le modèle de Chançay qui semble être pour l'opposition le mieux pour Monteaux.

A vrai dire ce revirement n'est pas un rejet du commerce traditionnel car si Mme LEVEAU avait poursuivi dans sa démarche de reprise de l'épicerie et déposé un dossier il n'aurait sûrement pas suscité autant de réserves de la part de l'opposition.

J'y vois plutôt une tentative de rejet d'une personne en particulier. Personne qui a déposé un dossier complet, et qui est sortie en tête selon les critères d'évaluation fixés avec le concours de la CCI et qui a été choisie je le rappelle à l'issue d'un vote de la commission, ce qui lui donne toute sa légitimité.

Lorsque je présente ce choix au conseil municipal, pour le valider, les élus de l'opposition, comme un seul homme décident de ne pas prendre part au vote alors que M. SALESSE nous annonce qu'ils ne sont pas contre la sélection d'un repreneur. Comprenez qui pourra.

Toujours au sujet de votre incohérence, je vais citer également un mail de M. VERON datant du 28/11/2020 : je cite « *Si nous souhaitons donner une impulsion à notre commune et recréer du lien il faut faire de ce commerce une entité unique dans laquelle se trouvera outre l'épicerie dans un esprit Coccimarket, un dépôt de pain et un espace boucherie* » vous étiez bien alors sur un modèle traditionnel me semble t'il alors qu'aujourd'hui vous prônez le modèle de Chançay.

Je regrette cette façon de se comporter Messieurs car certains élus d'opposition travaillent lors des commissions dans l'intérêt général, des discussions ont lieu, des échanges constructifs sont réalisés et un consensus semble atteignable. Et par dogmatisme ou par calcul électoral, le travail de ces commissions est vicié ou perturbé par les agitations permanentes de M. VERON.

Ses initiatives malheureuses depuis juin 2020 sont récurrentes, je ne les ai jamais rendues publiques dans un souci d'apaisement car je pensais avoir à faire à une opposition constructive, harmonieuse comme vous l'aviez publié dans la NR.

Prise de rendez-vous avec un architecte sans concertation avec le maire (initiative personnelle).

Visite de l'épicerie de Chançay en se présentant en tant qu'élus de Monteaux. Pas mandaté pour cela.

Ouverture du vannage le jour du marché de producteurs alors que la clé lui avait été remise uniquement pour accéder à une prise de courant et bien que des recommandations aient été faites pour ne pas le manipuler (montrer aux élus le pb des flottants et risque de casse réel car les fins de courses n'étaient pas réglés).

Crue de janvier lorsque le vannage n'avait pas supporté un lâcher d'eau au vannage de Mesland pour lequel nous n'avions pas été avertis. M. VERON arpente le bourg pour dire à qui veut l'entendre que l'équipe en place n'a pas été réactive. Pour rappel le vannage était sous surveillance du SMBC et de la DDT ce jour-là et seuls des jardins avaient été partiellement inondés.

Panne de courant Janvier en octobre.

Je félicite cependant pour la réactivité et la présence sur le terrain. Je crois même qu'un groupe électrogène a été prêté.

Je regrette cependant que cette initiative ne se fasse pas au nom de la municipalité et que le matériel des pompiers soit utilisé pour cela. Je me pose la question de savoir à quel titre le camion de pompiers était de sortie ? et à quelles fins cette sortie a eu lieu : sans doute pour dire à qui veut encore l'entendre que la commune ne fait rien alors que lui, propose un groupe électrogène. À aucun moment il n'a pris contact avec la mairie pour s'informer de la situation, mairie qui était en relation avec la cellule de crise d'EDF.

Le dénigrement est permanent et de nombreuses personnes me rapportent des propos malveillants à l'encontre de l'équipe en place.

Je signale qu'une étude d'implantation d'abri bus sur la commune vous a été confiée il y a 1 an et à ce jour aucune proposition concrète ne m'est parvenue si ce n'est qu'un simple devis d'abribus.

Le village mérite mieux que ces guerres de tranchées en vue de satisfaire des ambitions personnelles.

Après cette mise au point, Il va vous falloir maintenant retrouver ma confiance Ce qui ne se fera pas en effectuant des croches pieds auxquels vous m'avez habitué depuis 18 mois et en maintenant cette pression permanente en utilisant le conseil municipal comme une tribune de propagande. Je veillerai à ce que le conseil demeure une instance où les décisions doivent être prises dans la sérénité".

Monsieur le Maire informe du projet de réunion pour le PLUI pour le territoire Veuzain-Chaumont qui aura lieu le 14 décembre de 18 à 20h ; le lieu sera prochainement annoncé.

L. NADOU-CHAUSSON informe qu'il y a beaucoup de "nids de poule" dans le chemin des Rabris. O. MACIA prend note et ira voir sur place.

Elle précise que son changement d'avis sur le repreneur de l'épicerie vient du fait qu'elle se soit renseignée auprès de professionnels comptables sur la proposition de M. GOUIN et que finalement cela lui paraissait viable.

D. LEVEAU approuve les travaux des vannes et le bon niveau d'eau que la rivière a retrouvé. Il n'approuve pas la lettre que M. le Maire vient de lire.

J.E. PIGACHE informe qu'il y a encore quelques travaux à effectuer notamment sur la vanne n°2.

B. SALESSE explique que le fait de ne pas prendre part à un vote n'est pas voter contre. C'est le débat démocratique lorsque l'on n'est pas d'accord.

H. VERON trouve dommage cette litanie à son encontre. Un Maire est là pour fédérer une équipe, pas pour mettre de l'huile sur le feu. Il y a des mensonges et des chiffres erronés. Il s'est présenté à Chançay comme élu, ce qu'il est, et ne voit pas pourquoi il ne l'aurait pas fait. En ce qui concerne les abris bus, il a fourni un devis et un lieu.

M. le Maire informe qu'il y aura une première réunion travaux pour l'épicerie et pour les travaux 2022.

H. VERON demande également une date pour une commission finance afin de commencer à travailler sur le budget.

JE PIGACHE parle du bulletin et précise que les artisans et commerçants pourront y publier un encart avec une photo et que Mme BRECHE est reconduite pour mettre le bulletin en page. Ch. BAGLAND prévient qu'il n'a pas reçu cette information.

Ch. PALCOWSKI informe qu'il faudrait faire une réunion avec les associations pour prévoir les festivités 2022.

145 colis et 22 repas pour la MARPA ont été commandés. La distribution est prévue le 18 décembre de 10h à 12h et de 14h à 16h. Quelques volontaires seront nécessaires.

M. le Maire précise que selon l'évolution de la situation sanitaire, le buffet des vœux pourrait être annulé.

Fin de séance à 19 h 45.